

Informations générales sur l'attribution de crédits SEMS

La SEMS a l'obligation de contrôler, pour le compte de la FMH, la formation continue annuelle de tous les détenteurs d'un diplôme de formation approfondie interdisciplinaire en médecine du sport (SEMS), en conformité avec la RFC et le programme de formation continue de la SEMS. A cet effet, tous les médecins du sport de Suisse soumis à la formation continue doivent accomplir un perfectionnement au moyen des programmes que la SEMS a évalués et auxquels elle a attribué des crédits.

Quand un organisateur dépose une demande pour que la SEMS évalue son offre de formation continue en vue de l'attribution de crédits, il doit impérativement se servir du formulaire officiel requis qu'il peut télécharger du site Web de la SEMS. Le formulaire dûment rempli doit être envoyé avec le programme détaillé (orateurs, titres, durée des présentations) de l'offre.

A noter que pour chaque session ou programme, un formulaire séparé présentant le programme doit être constitué. Il n'est pas possible d'attribuer des crédits globalement pour des offres de formation continue formant plusieurs séries ou se répétant chaque année.

Nous prions vivement les organisateurs de remettre une attestation de participation à tous les participants avec l'indication du nombre de crédits SEMS.

Il faut considérer que le traitement d'une demande peut durer 4 semaines. Les demandes sont traitées selon leur date de réception. Pour des raisons d'organisation, nous ne pouvons pas accepter des demandes accélérées. Nous vous conseillons d'annoncer la demande si possible 3 mois avant la date de la formation continue. Une fois les crédits attribués, la manifestation sera publiée dans l'Agenda sur le site internet de la SEMS pour lui permettre d'être ainsi accessible au plus grand nombre de médecins du sport.

L'évaluation des requêtes par la commission de formation continue de la SEMS est gratuite.

Pour toutes les questions concernant l'attribution de crédits pour des offres de formation continue, veuillez-vous adresser au secrétariat de la SEMS, de préférence par e-mail à : info@sems.ch.